

**ARRÊTÉ N°2026-DRJH-068**

--

**PORTANT DELEGATION EN MATIERE D'ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

**Vu** l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**Considérant** que Franck LEKHAL, Jean-Paul SOURY, Pascal ALLAIN, Monique CHABIN, Martine PRULIERE, Philippe GHERARDI, Mohamed OUZARF, Bruno BOSVY, Catherine DORNAT, Matthieu DRIOL, Vincent POURRIER, Delvin NDINGA sont élus au sein du Conseil Municipal de la Ville d'Auxerre,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

**Arrête**

**Article 1** - Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature en matière d'établissements recevant du public pour :

- Participer, donner des avis, prendre toute décision et signer tous documents relatifs aux visites périodiques des établissements recevant du public
- Participer, donner des avis, prendre toute décision et signer tous documents relatifs aux visites d'ouverture des établissements recevant du public
- Les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement relevant du public ;
- Les autorisations d'ouverture et de maintien d'ouverture des établissements recevant du public ;
- Les fermetures des ERP

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

- Franck LEKHAL
- Jean-Paul SOURY
- Pascal ALLAIN
- Monique CHABIN
- Martine PRULIERE

- Philippe GHERARDI
- Mohamed OUAZARF
- Bruno BOSVY
- Catherine DORNAT
- Matthieu DRIOL
- Vincent POURRIER
- Delvin NDINGA

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié et diffusé à :

- Franck LEKHAL
- Jean-Paul SOURY
- Pascal ALLAIN
- Monique CHABIN
- Martine PRULIERE
- Philippe GHERARDI
- Mohamed OUAZARF
- Bruno BOSVY
- Catherine DORNAT
- Matthieu DRIOL
- Vincent POURRIER
- Delvin NDINGA
- La Direction générale,
- La Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et des mobilités.

Le

Le Maire,

Mathieu DEBAIN